

- Séjour de 7 jours minimum (6 nuitées) à 10 jours :**
Subvention à hauteur de la commune, plafonnée à 10 € par élève et par jour (Voir fiche Modalités à télécharger)

Du	Au	Nombre de jours total

Tous les champs doivent être remplis

1. STRUCTURE D'ACCUEIL :

- Nom :
- Adresse :
- CP :
- Commune :
- Gestionnaire :

2. INFORMATIONS OBLIGATOIRES :

- Nom de l'association scolaire :
- N° de SIRET ou SIREN ou n° d'enregistrement en Préfecture de l'Association scolaire :

3. DOCUMENTS À JOINDRE :

- Projet pédagogique
- RIB (en aucun cas la subvention ne peut être versée sur un compte personnel)
- Budget prévisionnel visé et signé par la commune.

Le dossier doit nous parvenir impérativement 2 MOIS avant le séjour.